

REGLEMENT INTERIEUR 2026/2027

Art. 1 — COURS

- L'E.M.A. dispense ses cours sur la base de 32 séances par année scolaire.
- Le calendrier des cours est consultable dès le début de l'année. Il est calqué sur celui de l'Éducation nationale, mais peut comporter quelques différences, notamment certains jours fériés.
- **En cas d'absence de l'élève, les cours ne seront ni remplacés ni remboursés.**
- En cas d'abandon de l'élève, aucune somme ne sera remboursée, sauf cas de force majeure : maladie grave ou accident.
- Les absences dues à des modifications du calendrier scolaire de l'Éducation nationale ne seront pas récupérées.

Art. 2 — INSCRIPTIONS AUX ATELIERS

- L'inscription aux ateliers est possible sous réserve de places disponibles. L'E.M.A. se réserve le droit de refuser un élève en raison d'un niveau insuffisant par rapport à l'atelier concerné.
- Les séances d'ateliers débutent en octobre, mais le tarif est lissé sur 10 mois.
- **Les élèves inscrits aux ateliers s'engagent à être assidus et à se rendre disponibles pour participer aux différents concerts prévus dans l'année (cf. calendrier de l'école).**
- Pour les élèves participant au concert de fin d'année, les répétitions seront considérées comme une séance de cours.

Art. 3 — COTISATIONS ET RÈGLEMENTS DES COURS

- Une cotisation de 28 euros par élève et par année est demandée pour l'association E.M.A.
- La totalité du règlement doit être remise lors de l'inscription. Merci de vous référer aux modalités de règlement.
- **La totalité du règlement doit être remise lors de l'inscription.** Merci de vous référer aux modalités de règlement.
- Une remise sera accordée si l'élève choisit 3 instruments (ou le chant), ainsi que pour plusieurs inscriptions au sein d'une même famille (frères et sœurs ; parents/enfants). Cette remise ne s'applique pas aux cours collectifs.

Art. 4 — DROIT À L'IMAGE

- À l'occasion des cours, ateliers ou concerts organisés par l'E.M.A., les élèves (majeurs ou mineurs) peuvent être photographiés ou filmés par la presse ou par d'autres personnes, professionnelles ou non.
- Conformément à la loi relative au droit à l'image, les responsables de l'école doivent demander une autorisation écrite au représentant légal de l'élève, ou à l'élève lui-même s'il est majeur, non seulement pour la prise de vue, mais aussi pour l'exploitation interne à l'école et la diffusion des images sur support papier ou numérique (site internet, réseaux sociaux).
- Conformément à la loi, le libre accès aux données photographiques ou aux films concernant l'élève nommé ci-dessous est garanti.
- L'élève ou son responsable légal pourra à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et disposera d'un droit de retrait sur simple demande, s'il le juge utile.

Art. 5 — POINT SANITAIRE ET CONDITIONS D'ACCÈS

- Merci d'être ponctuels à l'arrivée et au départ.
- Vous devez attendre à l'extérieur que le professeur vienne vous chercher ; les parents n'accompagnent pas leur enfant dans les locaux, sauf cas particulier à discuter avec l'enseignant.
- Merci d'apporter votre matériel (instrument, partitions, cahier, crayons, câbles, etc.), car le professeur ne pourra rien fournir sur place.
- Professeurs et élèves ne se présenteront pas au cours en cas de symptômes grippaux ou autres. Merci de prévenir le professeur ou l'élève afin d'éviter les déplacements inutiles.
- En cas de confinement, les cours se poursuivront via des outils numériques (Skype, Zoom, WhatsApp, etc.) ou par d'autres procédés pédagogiques à voir avec le professeur. Des mesures de remboursement pourront alors être étudiées.

Art. 6 — ACCEPTATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

- **Toute inscription implique l'acceptation du présent règlement intérieur.**

Art. 7 — RESPONSABILITÉ

- **En dehors de l'enceinte de l'E.M.A., l'école se dégage de toute responsabilité en cas d'incident pouvant survenir aux élèves, même pendant leur temps de cours. Avant et après l'horaire du cours, les élèves mineurs doivent être sous la responsabilité d'un adulte.**

Je soussigné(e), _____ élève majeur(e)

représentant(e) légal(e) de l'élève mineur(e) _____

déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'E.M.A. et en accepter l'ensemble des dispositions.

Autorise N'autorise pas l'E.M.A. à photographier ou filmer l'élève, à diffuser ces images sur ses supports de communication.

Fait à : _____

Le : ___ / ___ / ____

Signature :